

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

L'An deux mil dix-sept, le vendredi premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

12 Présents : Mesdames Carole COLOMBEL , Véronique FAMERY et Evelyne NICOLLE et messieurs Yves COLE, Christophe COURAYER, Philippe GORNET, Marc-Antoine HAVY, Dominique LACHEVRES, Patrick MAGNE, Jackie MARCATTE, Roger NICOLLE et Eric TINEL.

3 Absents excusés :

Monsieur Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT qui donne pouvoir à Monsieur Dominique LACHEVRES
Madame Colette DUBUISSON
Monsieur Patrick VOLLAIS.

Secrétaire de séance : Madame Véronique FAMERY

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du 13 octobre 2017 est lu et adopté.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D ECOLE.

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Véronique FAMERY et Monsieur Jackie MARCATTE :

- Les effectifs sont stables avec pour cette année 2017.2018, 113 enfants scolarisés à l'école d'Yvecrique.
- Le bilan financier de la coopérative scolaire est mitigé : les sorties scolaires sont réduites.
- Une demande de matériel (aménagement de placards et petits équipements) est faite et sera à budgétiser pour 2018.

II. PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2018.

1. ETAT DES RESTES A REALISER 2017.

A ce jour, la balance des restes à réaliser serait déficitaire à hauteur de 74 994€.

Les programmes à reprendre seraient :

- Effacement réseaux électriques, France Télécom et réfection éclairage public rue de l'Eglise.
- Effacement réseau France Télécom et réfection éclairage public route de Bihorel et remplacement candélabre parking école.
- Frais notariés chemin de la Passaie.
- Jardin du souvenir.

- Remplacement de l'alarme incendie à la salle communale.
- Aménagements de l'ancien site d'épuration : éclairage public et équipements.

2. CREATION D'UN POINT INCENDIE A L'ANCIEN SITE D'EPURATION. DELIB 068.2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux recommandations du SDIS, la commune a reçu un devis de VEOLIA pour création d'un point de ravitaillement pour les pompiers sur l'ancien site d'épuration. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 2 586 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus.
- D'INSCRIRE la dépense au Budget Communal de l'année 2018 pour un montant de 3 103.20€ TTC.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter le Département pour une subvention pouvant être allouée pour ces travaux (montant à demander 25% du coût prévisionnel HT)

3. SALLE COMMUNALE :

- REFECTON PARTIELLE DU SOL : la remise en état du sol abimé à la salle des Fêtes s'élèverait à 2 131€ HT (devis METAIS)
- REFECTON PEINTURES CUISINE : elle pourrait être programmée aux vacances de printemps et réalisée par nos agents ou une entreprise (devis en attente).

4. ECOLES :

- REMPLACEMENT DE LA PORTE EXTERIEURE CLASSE CM : devis en attente
- ISOLATION (extérieure et intérieure) DU COULOIR CLASSE CP et CREATION DE PLACARD : devis en attente
- CREATION D UN PLACARD A LA MATERNELLE par les agents communaux.

5. ACCESSIBILITE :

DETERMINATION DE LA PHASE 3 AD'Ap

La commission des travaux se réunira courant janvier pour élaboration de cette phase. A SUIVRE

6. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE BOSC ADAM. DELIB 069.2017

Monsieur le Maire propose de revenir sur la décision prise le 16.06.2017 concernant le refus de prise en charge du coût de l'extension des réseaux électriques au Bosc Adam (propriété de Monsieur DELAHAYE) et de revenir à la décision initiale prise par délibération n°58.2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ANNULER la délibération 045.2017 du 16.06.2017 et de reprendre la décision initiale prise par délibération n°58.2016.

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que si la commune se doit de reprendre tous les travaux en restes à réaliser 2017, les travaux listés ci-dessus s'inscriront ou non dans le Budget Primitif 2018 suivant les possibilités financières.

III. TRAVAUX EN REGIE 2017. DELIB 070.2017

Considérant les dépenses engagées en 2017 en fonctionnement à transférer vers la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité, la modification budgétaire 2017 comme suit :

- **En FONCTIONNEMENT :**
 - RECETTES : CHAP 042 ART 722 + 918.49€
 - DEPENSES : CHAP 023 ART 023 + 918.49€
- **EN INVESTISSEMENT :**
 - RECETTES : CHAP 021 ART 021 +918.49€
 - DEPENSES : CHAP 040 ART2135 + 918.49€

Pour information, cette somme correspond à la remise en place de l'assise du jeu dans la cour de l'école maternelle pour un montant de 310.05€ et la création d'un local poubelles à la Mairie-Ecole pour un montant de 608.44€.

IV. SITUATION DE TRAVAIL DE MADAME SOPHIE STALIN

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la rencontre avec Sophie STALIN qui souhaite reprendre son travail au 1^{er} janvier 2018, et renseignements pris au CDG, la commune ne peut pas s'opposer à la reprise de l'agent du fait qu'elle a atteint les 6 ans en CDD et de fait est en CDI à compter du 1^{er} octobre 2017 même si elle était en arrêt maladie.

Le Conseil Municipal attend les conclusions du rendez-vous auprès du Docteur TISCA, Médecin agréé pour certificat d'aptitude à la reprise. A SUIVRE

V. INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET 2017 AU RECEVEUR MUNICIPAL. DELIB 071.2017

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le décompte 2017 de l'indemnité de Conseil et de Budget, qui s'élèvent cet exercice à un montant brut de 412.73€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2017
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, et sera accordée à Monsieur WAUTOT Jean-Charles, receveur Municipal
- **DE LUI ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires

VI. NOEL COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la commission communale d'action sociale ont proposé lors de leur réunion du 08 novembre 2017 pour l'organisation du Noël communal qui aura lieu le samedi 16 décembre 2017 :

- **Distribution du Colis aux anciens.**
 - des bons d'achat d'une valeur de 25 euros pour les personnes seules et d'une valeur de 50 euros pour les couples seront offerts.
 - Les bons d'achat seront à utiliser au CARREFOUR MARKET de DOUDEVILLE 76560
- **A partir de 14 heures. Loto pour grands et petits.**
 - Mesdames DUBUISSON, PENNA et VEGEE se chargent d'acheter les lots.
 - Chaque enfant présent (de 0 à 11 ans) repartira (à défaut d'avoir gagné au Loto) à minima avec 1 livre ou 1 place de cinéma et un paquet de bonbons.
- **Venue du « Père Noël » et Goûter offert à tous les participants.**

Un goûter sera servi.

Les sachets de friandises ont été confectionnés par madame HAVY.

Ne reste plus qu'à trouver un Père Noël.

- **BONS D'ACHAT NOEL PERSONNEL COMMUNAL DELIB 072.2017**

Suite à l'avis favorable de la Commission communale d'Aide sociale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- DE RECONDUIRE cette année de l'attribution de bons d'achat au personnel communal à hauteur de 100€/agent
 - AVENEL Baptiste, CANNEVIÈRE Nathalie, COURAYER Martine, EDDE Véronique, FRIBOULET Pierre, TOUTAIN Christèle, Gisèle ENGRAND, Sandrine PANTIGNY et OYHARCABAL Nadège.

La cérémonie de remise des bons aura lieu le mercredi 13 décembre 2017 à 18 heures.

VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- **Vœux de la Municipalité** : le dimanche 7 janvier 2018 à 11 heures
- **Défense incendie sur la commune. DELIB 073.2017**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention signée entre la commune et le SIAEPA de Doudeville, le Syndicat est missionné pour faire contrôler les débits des bornes à incendie sur la commune avant les décisions qui devront être prises dans le cadre de la Défense Incendie sur la commune. Le coût de ce contrôle est de 49€ par bouche à incendie soit un montant total pour 8 bornes de 392 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

 - D'ACCEPTER cette dépense
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.
- **Occupation sans autorisation urbanisme au hameau du Bosc Adam** : passage au tribunal le 08 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS :